

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} JUILLET 2021**

Le premier juillet deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Jérémy, Maire, à la Maison des Associations, lieu exceptionnel, adapté aux mesures de protection sanitaire à respecter dans la lutte contre la pandémie du Covid-19.

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémy - M. ANNEREAU Michel - M. AZAMA Christophe - Mme MILLET Laura
M. BERGOUNIOUX Laurent - Mme SAINT-JALMES Pascale - Mme MALGOUYAT Florence -
M. LESCALMEL Nicolas - Mme LERAY Jessica Mme - LUC Laetitia - M. MARIONNEAU
Clément - Mme ABSOLU Florence - M. BREAU Brandon

ABSENTS REPRESENTES : Mme BOUTET Martine (*pouvoir à M. Christophe AZAMA*)
Mme NAULET Marie-Bernadette (*pouvoir à M. Jérémy BOISSEAU*)
M. SARAZIN Emmanuel (*pouvoir à M. Nicolas LESCALMEL*)
M. PAIRAUD Mathieu (*pouvoir à Mme MILLET Laura*)

ABSENTS NON REPRESENTES : Mme BRAUD Béatrice
M. LATAUD Philippe

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LESCALMEL Nicolas

ORDRE DU JOUR :

- 1° MARCHE TRAVAUX RUE PIERRE LOTI ET RUE PASTEUR
commission ouverture des plis
délégation signature du marché au maire
- 2° ACQUISITION TERRAIN AC14
- 3° CESSION DEPENDANCE DE VOIRIE
rue Bas de la Roche
- 4° CESSION DEPENDANCE DE VOIRIE
rue Pierre Loti
- 5° INFORMATIONS DIVERSES
ancien atelier – nouvelle(s) affectation(s)
- 6° QUESTIONS DIVERSES

<p><i>date de la convocation : 24/06/2021</i> <i>date affichage : 25/06/2021</i> <i>date de publication : 25/06/2021 site Internet</i> <i>30/06/2021 journal Sud-Ouest</i></p>
--

<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Conseillers présents : 13 Conseillers représentés : 4 Conseillers non représentés : 2 Votants : 17</p>
--

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le maire demande l'autorisation aux conseillers de bien vouloir rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- **GROUPEMENT DE COMMANDES - ACQUISITION ET MAINTENANCE DE DEFIBRILLATEURS**
- **CLASSES NUMERIQUES – CONVENTION DE FINANCEMENT**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour ces deux points supplémentaires.

1° MARCHE TRAVAUX AMENAGEMENT RUE PIERRE LOTI ET RUE PASTEUR – COMMISSION OUVERTURE DES PLIS

Le Maire rappelle qu'une somme de 500 000 € est inscrite au budget 2021 pour réaliser les travaux d'aménagement de la rue Pierre Loti et de la rue Pasteur.

Lors de la séance du 27/05/2021 le Conseil Municipal a donné son accord pour lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

C'est chose faite depuis le 21/06/2021.

Les entreprises ont jusqu'au 22/07/2021 midi pour déposer leur offre.

Il est recommandé que des membres du Conseil Municipal participent à l'ouverture des plis et déterminent le classement des entreprises en fonction des critères fixés dans le règlement de la consultation, soit :

- 60 % valeur technique

- 40 % prix

L'ouverture des plis est fixée au jeudi 22 juillet à 18 h 00.

Le Maire demande s'il y a des volontaires pour participer à cette commission d'ouverture des plis.

Mme Florence MALGOUYAT, Mme Martine BOUTET, M. Christophe AZAMA, M. Laurent BERGOUNIOUX, M. Nicolas LESCALMEL ainsi que le maire se déclarent volontaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, les **désigne membres de la commission d'ouverture des plis du marché « travaux d'aménagement de la rue Pierre Loti et de la rue Pasteur ».**

2° MARCHE TRAVAUX AMENAGEMENT RUE PIERRE LOTI ET RUE PASTEUR – DELEGATION SIGNATURE AU MAIRE

La consultation des entreprises est lancée depuis le 21/06/2021.

Les entreprises ont jusqu'au 22/07/2021 midi pour déposer leur offre.

Le conseil municipal a désigné par délibération en date du 1^{er} juillet 2021, les membres du conseil chargés d'ouvrir les plis et classer les offres.

Comme les travaux devraient débuter mi-septembre et qu'il n'y aura pas de conseil avant la rentrée compte tenu des vacances scolaires, le maire demande au conseil l'autorisation de signer le marché.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **autorise** le Maire à signer le marché de travaux d'aménagement de la rue Pierre Loti et de la rue Pasteur, dans la limite des crédits inscrits au budget (500 000 €) et dans le respect des conclusions de la commission d'ouverture des plis.

3° ACQUISITION TERRAIN AC 14

Le 15/04/2021, le conseil municipal a décidé d'acquérir deux terrains sis rue du 14 Juillet, appartenant à M. BOUTEILLER Jean-Paul :

- le terrain non bâti AD 67 d'une superficie de 537 m² à l'euro symbolique
- le terrain bâti AD 116 d'une superficie de 887 m² au prix de 5 000 €

Monsieur BOUTEILLER informe la collectivité qu'il donne également à la commune le terrain cadastré AC 14 sis rue du Pavé, d'une superficie de 1 180 m².

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** d'acquérir à l'euro symbolique le terrain cadastré **AC 14** d'une superficie de **1 180 m²**.
- **dit** que tous les frais liés à cette acquisition sont à la charge de la collectivité.
- **autorise** le Maire à signer l'acte authentique auprès de l'office notarial choisi par le cédant.

4° CESSION BAS-COTE CHAUSSEE RUE BAS DE LA ROCHE

Monsieur MARIONNEAU Yannick souhaite acquérir une partie du bas-côté de la rue Bas de la Roche pour :

- agrandir l'accès à sa propriété qui desservira prochainement trois logements
- créer 5 places de stationnement pour les visiteurs

Monsieur et Madame BERNARD contestent les limites de leur propriété et revendiquent le bas-côté de la rue Bas de la Roche au droit de leur propriété.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Considérant le projet de lotissement « Le Belvédère » de 93 logements

Considérant les accès de ce lotissement : par la rue de Versailles (entrée et sortie) par le lotissement le clos des Hautes Groies (entrée et sortie) par la rue Bas de la Roche (entrée et sortie)

Considérant qu'à ce jour il est difficile d'appréhender l'importance du flux de circulation sur la rue Bas de la Roche qu'engendrera ce lotissement

Considérant que les habitudes de circulation des habitants de ce lotissement ne sont pas connues à ce stade

Considérant l'attractivité du Port du Pavé et sa proximité au lotissement

décide de sursoir à la demande des deux familles le temps de la réalisation du lotissement « le Belvédère » afin de mieux appréhender l'importance du trafic routier et les usages de circulation.

L'objectif étant pour la collectivité de conserver suffisamment de terrain dans l'éventualité où il sera nécessaire d'élargir la chaussée et ou créer une piste cyclable.

Avant que les conseillers débattent sur cette question, le Maire met l'accent sur la proximité du lotissement « Le Belvédère » de 90 logements qui va entraîner un flux supplémentaire de circulation rue Bas de la Roche. C'est pourquoi, « Il ne faut pas se tromper ; il faut envisager l'avenir ».

Monsieur Nicolas LESCALMEL prend la parole : il s'est rendu sur place ; a constaté la configuration des lieux ; le portail de la famille BERNARD côté Bas de la Roche ; l'entretien du bas-côté effectué régulièrement par les deux familles. Il en arrive à la conclusion que le bas-côté de la chaussée doit revenir à chacune des deux familles au droit de leur propriété. C'est une solution juste, honnête et équitable. Quant au prix, compte tenu des précédentes décisions du conseil, M. LESCALMEL propose de céder les terrains à l'euro symbolique. De toute façon ces terrains sont inconstructibles.

Le maire lui répond qu'en effet c'est une juste solution que de céder le bas-côté au droit de chacune des propriétés et à l'euro symbolique. Le Maire est d'accord sur le principe.

Toutefois, il estime qu'il est trop tôt pour prendre une telle décision. Il est plus sage d'attendre la construction du lotissement. Car si on veut agrandir la chaussée ou créer un aménagement particulier on n'aura plus de terrain puisque de l'autre côté de la chaussée, il y a un fossé.

M. Laurent BERGOUNIOUX intervient « les gens vont cheminer du lotissement pour aller au Pavé. Si on donne le bas-côté de la chaussée, comment ferons-nous ensuite pour créer un sentier piétonnier ou une piste cyclable ? Il faut réfléchir avant de donner du terrain. De plus, force est de constater qu'actuellement deux camions se croisent difficilement.

A ce propos, M. Christophe AZAMA fait remarquer que ce n'est pas le bon moment même dans l'intérêt de la famille MARIONNEAU et de la famille BERNARD de céder l'accotement compte tenu des nombreux passages de camions qu'il va y avoir rue Bas de la Roche dans le cadre des travaux du lotissement. Ils (les bas-côtés) vont être mis à rude épreuve.

Mme Florence ABSOLU est d'accord pour attendre la construction du lotissement. On ne peut à ce stade déterminer les habitudes de circulation des gens. En revanche, elle est étonnée de ces demandes émanant de deux voisins.

Le Maire lui explique qu'au départ c'est M. MARIONNEAU Yannick qui voulait acheter le bas-côté. Le Maire a demandé l'accord du voisin. C'est ainsi que la famille BERNARD a découvert que le bas-côté, au cadastre, appartenait à la commune. Ce que cette famille conteste.

M. Brandon BREAU aimerait avoir plus d'explication sur les entrées et sorties du lotissement.

Le Maire explique que le lotissement aura trois entrées et sorties : par la rue de Versailles ; par la rue Bas de la Roche ; et par la rue des Groies. Il précise qu'un cheminement doux sera créé sur le pourtour Nord et Ouest du lotissement permettant d'accéder entre autre à la rue Bas de la Roche.

A ce propos, Mme Florence ABSOLU rappelle que la rue Bas de la Roche est incluse dans la liaison Vélodyssée/ port du Pavé.

5° CESSION DEPENDANCE DE VOIRIE – RUE PIERRE LOTI

M. DALLET Arnaud acquiert une partie de la parcelle AM 200.

Cette parcelle a un accès par la rue Pierre Loti. Il souhaite acquérir cet accès ce qui lui permettra de construire deux logements. Un logement aura son accès par la rue Pierre Loti ; l'autre logement aura son accès par la rue Joliot Curie.

L'accès à la rue Pierre Loti est en terre battue et n'a à ce jour aucun usage. Ce terrain n'est pas cadastré et semble constituer un appendice de la rue Pierre Loti. C'est la commune qui l'entretient.

longueur : environ 14 m

surface : environ 55 m²

Compte tenu de son inutilité pour la collectivité et de la charge d'entretien qu'il représente, le Maire est favorable à le céder à M. DALLET.

A charge pour ce dernier de payer tous les frais qui en découlent (géomètre et notaire)

Toutefois, comme ce terrain fait actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à sa cession d'en prononcer le déclassement et l'intégration dans le domaine privé.

L'article L 141-3 du code de la voirie routière modifiée par l'ordonnance n° 2015-1341 du 23/10/2015 dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas d'atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En l'espèce le déclassement de cet appendice de voirie, n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation puisque ce chemin n'est jamais emprunté.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **constate** la désaffectation du terrain constituant l'accès à la parcelle AM 200 par la rue Pierre Loti

- **prononce** son déclassement et son intégration dans le domaine privé communal

- **autorise** le maire à signer tous les documents qui sont nécessaires à l'effectivité de ce déclassement

- **autorise** la cession à l'euro symbolique au profit de M. DALLET Arnaud

- **dit** que tous les frais liés à cette cession (géomètre et notaire) sont à la charge de l'acquéreur
- **autorise** le Maire à signer l'acte authentique auprès du notaire choisi par l'acquéreur.

6° **GROUPEMENT DE COMMANDES - Acquisition et maintenance des Défibrillateurs Automatisés Externes du territoire de la CDC Aunis Atlantique.**

Vu le Code de la Commande Publique

Considérant l'enjeu de la mutualisation des commandes pour l'ensemble des collectivités le Maire informe que la Communauté de Communes Aunis Atlantique propose le renouvellement du groupement de commandes relatif à la maintenance des Défibrillateurs Automatisés Externes du territoire de la CDC Aunis Atlantique qui va désormais concerner :
Acquisition et maintenance des Défibrillateurs Automatisés Externes du territoire de la CDC Aunis Atlantique.

Le groupement de commandes proposé a pour objectif de regrouper les besoins des communes du territoire de la CDC Aunis Atlantique souhaitant y adhérer. Il a pour effet d'optimiser l'offre des entreprises candidates et ainsi d'obtenir des tarifs privilégiés.

Compte tenu de la complexité technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Afin d'y adhérer, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention dédiée à ce groupement de commandes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **autorise** le Maire à signer la convention de groupement de commandes
- **donne** tous pouvoirs au Maire à effectuer les démarches nécessaires conduisant à l'aboutissement de ce dossier
- **autorise** le maire à signer tous les documents liés à ce groupement de commandes.

Rappel : la commune dispose d'un défibrillateur à la salle des fêtes.

Coût de la maintenance annuelle : 165 € TTC

Quatre défibrillateurs ont été commandés (Mairie, Judo, terrain de foot, Maison des Associations).

Coût maintenance annuelle : 180 € TTC x 4 = 720 € TTC

7° **CLASSES NUMERIQUES – CONVENTION DE FINANCEMENT**

Le 25/02/2021 Mme Martine BOUTET informait le conseil du projet de classes numériques de l'école élémentaire.

Dans le cadre du plan de relance, un dossier a été présenté par Mme BOUTET et M. JUIN (Directeur de l'école élémentaire) au Ministère de l'Education en vue de percevoir une subvention pour l'achat d'ordinateurs, de tableaux interactifs et de logiciels afin d'équiper les 5 classes de l'école élémentaire. Au budget 2021 ont été inscrites : 25 000 € de dépenses et 13 000 € de recettes. La collectivité a reçu une notification précisant que le projet de l'école de Charron était retenu. Pour une dépense maximale de 28 000 €, la commune devrait percevoir une recette de 13 450 €. Pour pouvoir passer commande et recevoir la subvention, il faut signer une convention. Pour signer cette convention, le Maire doit recevoir l'accord du conseil. C'est pourquoi, le Maire propose de voter cet accord sans attendre, afin que l'école soit équipée pour la rentrée de septembre.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** les termes de la convention
- **autorise** le Maire à la signer

8° **INFORMATIONS DIVERSES**

RESULTAT DES ELECTIONS DEPARTAMENTALES : M. SERVANT et Mme AMY-MOIE ont été élus conseillers départementaux. Mme MARCILLY est la nouvelle présidente du Département. Elle succède à M. BUSSEREAU.

« C'est une nouvelle ère qui s'ouvre » déclare le Maire.

Il espère travailler en étroite collaboration avec eux sur les dossiers importants comme la digue Nord et le cheminement Charron/Esnandes.

Madame Florence ABSOLU regrette ce cumul de mandats qui nuit au bon fonctionnement de la démocratie « tous les étages sont représentés par les mêmes personnes. C'est dangereux ».

ANCIENS ATELIERS : Les nouveaux ateliers (bureaux – vestiaires – atelier- hangar) sont opérationnels depuis le début de l'année.

Sont par conséquent vacants les locaux constituant l'ancien atelier.

La précédente équipe était favorable à ce qu'ils soient occupés par les chasseurs et le comité des fêtes.

C'est pourquoi, depuis quelques semaines les chasseurs ont investi une partie des locaux et font des travaux.

Le comité des fêtes videra les garages qu'il occupe à la Halle et stockera tout son matériel aux anciens ateliers.

Les boulistes récupéreront les garages détenus jusqu'à présent par le comité des fêtes et détruiront le local en bois qu'ils utilisent actuellement.

Mme Florence ABSOLU aimerait savoir si toutes les associations ont un local.

Le Maire lui répond que seule la chasse en était dépourvue.

M. Christophe AZAMA en tant que porte-parole de Mme BOUTET demande que désormais soient établies des conventions d'utilisation des locaux mis à la disposition des associations.

JUDO : un audit énergétique est en cours. C'est un document essentiel pour obtenir une subvention. Par ailleurs M. Laurent BERGOUNIOUX informe les conseillers qu'il rencontre des prestataires dans le cadre des CEE (certificats économie d'énergie) afin de pouvoir isoler à moindre frais les bâtiments communaux.

SILEC : Le Syndicat Intercommunautaire du littoral Esnandes/Charron est chargé de l'entretien et de la surveillance de :

- la digue Ouest
- la contre-digue Ouest
- la contre-digue Sud (La Serpentine)
- la contre digue Nord (Bas-Bizet)

C'est dans le cadre de ces missions qu'un broyeur est passé récemment sur tout le linéaire de la digue Ouest.

Mme MILLET Laura voudrait, au sommet de cette digue, mettre une piste cyclable. La vue y est magnifique. Ce serait la solution idéale pour rejoindre Esnandes.

BORNE DE RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUES : une borne a été installée sur le parking de la zone commerciale. C'est le Syndicat Départemental d'Électrification qui l'a installée dans le cadre de sa politique de déploiement des bornes de recharge électrique dans tout le département.

Il n'en coûte rien à la collectivité.

La borne s'adresse à ceux qui voyagent ; ceux qui sont en transit. Elle ne s'adresse pas aux Charronnais. Ce sera pour eux moins onéreux de faire le plein d'électricité chez eux plutôt qu'à cette borne.

FILET DE TENNIS : il est commandé.

AIRE DE COVOITURAGE : les travaux devraient débiter au mois de septembre à condition que la haie qui la borde soit taillée.

RUE DE LA MARINA : la réfection de la chaussée est terminée. C'est fort appréciable.

9° **QUESTIONS DIVERSES**

Mme Florence ABSOLU suggère que des arbres soient plantés le long de la piste cyclable pour l'ombrager et pour le côté esthétique.

Mme LUC Laetitia propose également des bancs.

M. Nicolas LESCAMEL demande où en est la fibre sur la commune

Christophe AZAMA lui répond que toute la commune n'est pas encore reliée à la fibre. Il faut aller sur le site <https://www.charentemaritimetreshautdebit.fr> pour connaître la situation en temps réel.

Mme Florence ABSOLU demande s'il est envisagé de refaire la route et les trottoirs devant la mairie et les écoles. Pas dans l'immédiat répond le Maire. Il faut avant tout terminer l'entrée de la rue de la Rochelle et faire l'aménagement de la rue des Groies.

Mme Florence ABSOLU revient sur l'état de la piste cyclable. « Elle est en piteux état. Par endroit on ne peut plus passer ».

Mme Laura MILLET lui répond qu'un programme d'entretien est en cours.

FIN DE LA SEANCE : 20 H 25

La parole est donnée au public.

Mme Cécile BERNARD intervient en tant qu'enseignante.

Elle a constaté qu'il n'y avait plus à 16 h 00 d'employé communal chargé de la circulation à la sortie des écoles.

Elle le regrette car c'est dangereux. Les enfants sortent tous en même temps.

Elle propose que la surveillance du matin soit remplacée par celle du soir.

En effet, le matin les enfants arrivent de manière échelonnée entre 8 h 15 et 8 h 30.

Elle demande si cette situation est pérenne.

Le Maire lui répond qu'un aménagement de sécurité prendra place à la rentrée et ce afin d'éviter de mettre un agent.

M. FLORACK dit toute sa satisfaction de l'entretien de la digue Ouest « c'est du bon boulot ».